

VII. DISCUSSIONS

VII.1. Avantages de la création d'entreprises touristiques :

Les entreprises de tourisme et leurs taux de croissance spectaculaires offrent, l'image de la prospérité. Conjugué à l'intérêt croissant manifesté à l'égard du patrimoine culturel et naturel, ces entreprises pourraient être la bouée de sauvetage de nombreuses régions.

A ce titre, la création d'entreprises touristiques augmente :

- **les nouvelles possibilités d'emploi** : elle offre de nouvelles opportunités en termes d'emplois et de qualifications, parmi les jeunes en particulier ;
- **la diversité et stabilité de l'économie locale** : les recettes du tourisme n'engendrent pas uniquement des gains directs pour les entreprises du secteur (hôtels, attractions touristiques, restaurants,...) elles engendrent également des gains indirects pour d'autres secteurs, tels que l'agriculture, la construction et l'industrie manufacturière. Par exemple, la création d'entreprise peut accroître la demande de produits alimentaires locaux et de fournitures pour les établissements hôteliers, et créer de nouveaux marchés pour les produits artisanaux ;
- **Le niveau de vie sociale** : l'augmentation des revenus et des impôts liée à la création d'entreprises peut servir à entretenir, ou à moderniser, l'infrastructure et les services locaux. La qualité globale de l'environnement, et l'accès de la région, peuvent également être améliorés, étant donné que les touristes préfèrent visiter des endroits attrayants, propres et non pollués, et à y accéder aisément.

VII.2. Difficultés rencontrées à la création d'entreprises touristiques :

Même si la liste des avantages potentiels est impressionnante, il faut être conscient que la création d'entreprise n'est pas la panacée universelle pour assurer la survie d'une économie sans difficulté. Pour développer un tourisme axé sur leur patrimoine naturel et culturel, les acteurs concernés du secteur doivent être en mesure de lever les contraintes suivantes :

- **La pénurie de PME touristiques ou le manque d'intérêt à l'égard du tourisme :**

Cette situation peut résulter d'un manque d'esprit d'entreprise ou d'une disponibilité insuffisante de fonds pour lancer de nouvelles affaires. La population de nombreuses régions est, en outre, plus âgée que la moyenne, ce qui limite le potentiel de création d'entreprises.

- **Le niveau insuffisant des qualifications et de formation :**

Des compétences sont notamment exigées en matière de création d'entreprise, de marketing et de service à la clientèle. Or et à titre d'exemple les habitants des régions rurales manquent souvent de la formation nécessaire pour relever les défis du tourisme, voire pour occuper des emplois qualifiés. Il est trop rarement fait appel, en outre, à des professionnels du tourisme.

- **Le manque de soutien de la part d'autres secteurs :**

L'appui du secteur public s'avère particulièrement important pour la mise en place d'une infrastructure capable d'accueillir les touristes (signalisation, réseau routier, etc.) et d'un climat favorable à la création de petites entreprises. Le manque de ressources et de volonté politique dans des cas constitue, à l'inverse, une réelle entrave au développement d'un tourisme durable. L'activité touristique dépend fortement, en outre, de la coopération et de la participation d'autres secteurs afin d'avoir notamment accès aux services et aux matériaux de base, voire à des éléments du patrimoine naturel ou culturel situés sur des terrains privés.

- **Le caractère saisonnier :**

L'activité touristique se caractérise par la saisonnalité. Cette situation engendre des conditions de travail peu favorables qui ont, à leur tour, des répercussions négatives sur la qualité des services et la compétitivité des entreprises.

- **L'impossibilité de maîtriser les influences extérieures :**

La pérennité des entreprises de tourisme est largement fondée sur l'image et, dès lors, très sensible à des situations et pressions macro-environnementales et sociales qui échappent au contrôle direct des entreprises locales du secteur - lesquelles se trouvent donc particulièrement exposées aux aléas des modes et à l'impact négatif de certains événements.

- **Les atteintes au patrimoine naturel et culturel :**

Les comportements irresponsables peuvent également provoquer des incendies et perturber la vie sauvage. Mal pensée, l'infrastructure érigée autour du site peut causer des dégâts supplémentaires, voire engendrer de graves problèmes de pollution, si le traitement des déchets et autres problématiques de même nature n'ont pas bénéficié d'une attention suffisante. Un préjudice peut également être causé au patrimoine culturel, surtout s'il est immatériel. Il existe, en effet, un risque réel d'assister à un processus de banalisation et de commercialisation excessive des traditions et des modes de vie qui pourrait, à terme, causer la perte même de leur authenticité et de leur valeur.

VII.3. Analyse actuelle de la situation des entreprises touristiques :

Il est remarquable de noter que le nombre de nouveaux établissements hôteliers n'a cessé d'accroître régulièrement ces dernières années. Le tableau ci-après nous montre l'évolution de l'offre au niveau national. Il est constaté que les chiffres ne cessent de grimper petit à petit chaque année, et l'offre s'améliore suivant la demande qui s'intensifie en même temps.

Tableau n°06 : Evolution de l'offre nationale

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'hôtels	768	853	937	1015	1181	1292	1396	1573
Nombre d'Entreprises de Voyage et de Prestations touristiques	553	589	709	755	825	861	902	967
Nombre de chambres	9325	10230	10879	11872	13340	14443	16055	17612

Source : Ministère du Tourisme, 2011

Malgré le fait que le nombre d'établissement s'est augmenté d'un côté, le nombre annuel des défaillances d'entreprise n'a cessé aussi de s'accroître de l'autre côté. Beaucoup d'entreprises se trouvent dans la difficulté. Les causes de cette difficulté sont diverses, à savoir :

- La baisse tendancielle de la demande,
- La défaillance des clients importants,
- La baisse accidentelle de la demande,
- L'incapacité du dirigeant,
- Les choix stratégiques inadéquats,
- La désorganisation ou mésentente dans l'équipe dirigeante,
- La formation technique insuffisante du dirigeant,
- La perte des clients importants,
- La rigidité des prix de vente,
- L'outil de production obsolète (démodé),
- Le décès ou la maladie du dirigeant.

En effet, voici les causes exogènes de la défaillance des entreprises touristiques.

Tableau n°07 : Les causes exogènes de défaillance

Réduction des débouchés	- Régression du marché ou baisse tendancielle de la demande. - Défaillance ou perte de clients importants. - Conjoncture économique défavorable.
Réduction de la marge bénéficiaire	- Hausse du prix des matières premières sans possibilité de répercussion sur le prix de vente. - Hausse des coûts salariaux due, entre autres, à l'évolution du droit de travail. - Apparition de contraintes juridiques et fiscales.
Renforcement de la concurrence	- Apparition de nouveaux produits. - Nouvelle concurrence commercialisant des produits à bas prix grâce à une politique de coûts salariaux très bas

Source : Les entreprises en difficulté, Carole GRESSE.

Conclusion partielle

Ce chapitre nous a montré les avantages de la création des entreprises touristiques ainsi que les difficultés rencontrées à cela. Nous avons analysé ensuite la situation actuelle de ces entreprises. Maintenant, nous allons aborder les recommandations.

VIII. RECOMMANDATIONS

Au niveau de la Direction :

La Direction devra :

- Participer à tous les événements culturels de la Région,
- Recruter des étudiants sortants des Instituts Supérieur en Tourisme,
- Donner des formations sur le tourisme aux employés,
- Assurer le contrôle des activités touristiques dans la Région, et des entreprises touristiques. Il y a beaucoup d'écoles qui hébergent les vacanciers et les touristes pendant la saison haute, ou pendant les vacances, alors qu'elles ne paient pas les vignettes touristiques auprès de la Direction. De plus, cela a une conséquence aussi sur les recettes des hôtels,
- Donner des formations aux acteurs du tourisme, mais surtout aux responsables des entreprises touristiques, par exemple les formations concernant l'éthique du tourisme, les normes d'établissements touristiques, l'impact environnemental...

La Direction ne devra pas attribuer des certifications ou des labels aux établissements touristiques, si ceux derniers ne respectent pas les normes requises.

Le bureau des stagiaires ne devra pas être loin de ceux des employés, étant donné que les stagiaires doivent être toujours en contact avec les personnels, et aussi ils doivent participer à toutes les activités quotidiennes.

Au niveau des entreprises touristiques :

Les responsables doivent:

- avoir des compétences et des formations adaptées à la création d'entreprise,
- être honnête et discipliné,
- faire des études de marché et des analyses de l'offre et de la demande avant de créer une entreprise,
- savoir comment gérer les situations difficiles et les situations inhabituelles.

Vu les problèmes rencontrés au niveau des entreprises touristique, il a été conclu un éventail recommandations au niveau des entreprises touristiques :

- Adopter des stratégies de direction et des managements, une stratégie de diversification qui consiste à accroître les performances de l'entreprise, en adoptant les produits à des segments de clientèle au besoin différents, et en élargissant les gammes de produits.
- Appliquer les normes de qualité, d'hygiène et de sécurité dans le secteur du tourisme, pour permettre de développer, de fabriquer, et de fournir des produits et services plus efficaces, plus sûrs et plus propres.
- Rationnaliser l'utilisation des matières premières (l'eau, l'espace, l'énergie...).
- Réduire la quantité des déchets et en améliorer la gestion.
- Adopter une politique d'achat plus écologique et améliorer la logistique.
- Améliorer la qualité de l'environnement interne de l'hôtel, des sites touristiques.
- Sensibiliser le personnel à l'importance des enjeux environnementaux.
- Renforcer la satisfaction des clients, les services et les produits doivent toujours être conformes aux attentes.

CONCLUSION

Pour conclure, c'est un stage très enrichissant pour nos études étant donné qu'il a mis en concordance la connaissance théorique et la pratique. Nous avons pu avoir une notion sur les normes des établissements touristiques, les dossiers à fournir pour la demande d'autorisation d'ouverture, mais surtout sur la stratégie de création d'entreprises touristiques. Ces dernières sont multiples liées aux différents composants du produit touristique tel que l'hébergement, le transport et la restauration,... L'art de la stratégie consiste à rechercher dans chacun des domaines d'activités la construction d'un avantage concurrentiel durable, décisif et défendable. Il faut que le projet en question soit cohérent aux compétences. Ensuite, faire une étude de marché sera important, sur quoi, l'étude d'impact environnemental et l'étude des concurrences sont à maîtriser, sans parler les autres points à ne pas ignorer. Ce stage est donc un atout majeur pour nous, afin que nous puissions développer le secteur du tourisme, en créant des établissements touristiques qui seraient fondés sur la meilleure stratégie de création et le respect des normes de qualités.

Mais si toutes les entreprises du tourisme adoptent cette stratégie de création, atteindront-elles leurs objectifs, la satisfaction et la fidélisation de leurs clients ? Toutes ces entreprises recourent-elles à une seule et même stratégie ?

BIBLIOGRAPHIE

- AMINA Soïlihi, Année 2015, Gestion de l'offre touristique
- ANDRIAMANJAKARIVelo Tino Angelo, Année 2014, Création d'entreprise juridique,
- Carole GRESSE, Les entreprises en difficulté.
- Direction des normes et de la promotion touristique Service de la normalisation, juin 2005, Guides des normes et de classement d'hébergement et de restauration,
- Ecole de Tourisme, Année 2016, Cahier de norme pour la rédaction de rapport de stage,
- RANDRIANASOLO Hanitra Sergine, année 2014, Rapport de stage, Exploration de la Société MTH Les Roches Rouges.
- RAZAFINDRASATA Alain, Année 2015, Marketing du tourisme et Stratégie de Directions des entreprises touristique
- Code du Tourisme, Loi n°95-017

WEBOGRAPHIE

- 1- Avantages et inconvénients d'une création d'entreprise [en ligne]
Disponible sur : <http://www.studyrama.com/pro/creation-d-entreprise/creation-entreprise-avantages-et-inconvenients>, consulté le 12 mars 2015
- 2- Missions du Ministère du Tourisme [en ligne]
Disponible sur: www.tourisme.gov.mg consulté le 10 août 2015
- 3- La stratégie marketing des entreprises [en ligne]
Disponible sur: <http://www.pointexpertises.befilestourisme>, consulté le 23 février 2015
- 4- Les atouts touristiques de Madagascar [en ligne]
Disponible sur : <https://go2mada.com/description-generale-de-madagascar/les-atouts-touristiques-de-madagascar/> consulté le 23 Février 2015
- 5- Le tourisme à Madagascar [en ligne]
Disponible sur : <https://fr.wikipedia.org/wiki/TourismeMadagascar>, consulté le 23 Février 2015
- 6- Stratégie de création d'une entreprise [en ligne]
Disponible sur : <http://nicolaspene.fr/strategie-entrepreneur/>, consulté le 12 mars 2015

TABLE DES MATIERES

RESUME	IV
SOMMAIRE.....	V
GLOSSAIRE.....	VI
LISTE DES ABREVIATIONS.....	VII
LISTE DES TABLEAUX, DES FIGURES, DES PHOTOS.....	VIII
INTRODUCTION.....	1
PARTIE I : PRESENTATION GENERALE DE L'INSTITUTION	
I. Ministère du Tourisme, des Transports et de la Météorologie	2
I.1. Les missions du Ministère du Tourisme, des Transports et de la Météorologie.....	2
I.2. Le plan d'action du Ministère.....	3
I.3. Organigramme du Ministère.....	3
II. La Direction Régionale du Tourisme Boeny.....	5
II.1. La situation géographique.....	5
II.2. Historique de la Direction Régionale du Tourisme Boeny.....	5
II.3. La vie interne de la Direction.....	6
II.3.1. Organigramme de la Direction.....	6
II.3.2. Le Personnel.....	6
II.3.3. Les dispositions législatives, réglementaires et administratives.....	8
II.4. Les attributions de la Direction Régionale du Tourisme Boeny.....	8
PARTIE II : DONNEES D'EXPERIENCES, PRATIQUE METHODOLOGIQUE ET APPLICATION	
III. Compte rendu du stage.....	9
III.1. Déroulement du stage.....	9
III.2. Les apports du stage.....	9
III.2.1. Acquis techniques.....	10
III.2.2. Acquis humains.....	10
IV. Le Tourisme à Madagascar.....	11
IV.1. Les différents types de tourisme	11

IV.1.1. Tourisme à intérêt spécial.....	11
IV.1.2. Tourisme soleil et plage.....	12
IV.1.3. Tourisme d'affaires.....	12
IV.2. Les différents types d'entreprise touristique	13
IV.2.1. Les établissements d'hébergement et de la restauration.....	13
IV.2.1.1. Les établissements d'hébergement.....	13
IV.2.1.2. Les établissements de restauration.....	15
IV.2.2. Les entreprises de voyage et de prestations touristiques.....	17
IV.2.2.1. Les voyagistes ou Tour Operator	17
IV.2.2.2. Les réceptifs.....	18
IV.2.2.3. Les Agences de Voyage.....	18
IV.2.2.4. Les entreprises de prestations touristiques.....	19
IV.2.2.5. Les entreprises de location.....	19
V. Stratégie de création d'entreprises touristiques.....	20
V.1. Etudes de marché.....	20
V.1.1. Recherche du marché.....	20
V.1.2. Etude d'impact environnemental.....	21
V.1.3. Définir les cibles.....	21
V.1.4. Etudier la concurrence.....	21
V.3. Politique et stratégies de marketing envisagé.....	21
V.3.1. Stratégies de marketing.....	21
V.3.2. Politique générale de tarification.....	22
V.4. Distribution d'un produit.....	22
V.4.1. Types de stratégie de distribution.....	22
V.4.2. Outils de communication.....	23
V.4.2.1. Le site Web.....	23
V.4.2.2. La brochure.....	23
V.4.2.3. Les foires et les salons de tourisme.....	23
VI. Application.....	25
VI.1. Présentation de l'hôtel.....	25
VI.1.1. Description.....	25
VI.1.2. Organigramme.....	26
VI.1.3. Historique.....	28
VI.2. Stratégie de création de l'hôtel Les Roches Rouges.....	28
VI.2.1. Etude de marché.....	28
VI.2.2. Politique et stratégies de marketing envisagé.....	29

VI.2.3. Outils de communication.....	30
--------------------------------------	----

PARTIE III : RECOMMANDATIONS ET SOLUTIONS

VII. DISCUSSIONS.....	31
VII.1. Avantages de la création d'entreprises touristiques.....	31
VII.2. Difficultés rencontrées à la création d'entreprises.....	31
VII.3. Analyse de la situation actuelle.....	33
VIII. RECOMMANDATIONS.....	35
CONCLUSION.....	37
BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE	
ANNEXES	
TABLE DES MATIERES	

SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 : Dispositions communes à tous les établissements d'hébergement faisant l'objet de classement.....	i
Annexe 2 : Dispositions communes aux restaurants.....	ii
Annexe 3 : Demande d'Avis préalable.....	iii
Annexe 4 : Demande d'Autorisation d'ouverture et de classement.....	iv

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

- AMINA Soïlihi, Année 2015, Gestion de l'offre touristique
- ANDRIAMANJAKARIVelo Tino Angelo, Année 2014, Création d'entreprise juridique,
- Carole GRESSE, Les entreprises en difficulté.
- Direction des normes et de la promotion touristique Service de la normalisation, juin 2005, Guides des normes et de classement d'hébergement et de restauration,
- Ecole de Tourisme, Année 2016, Cahier de norme pour la rédaction de rapport de stage,
- RANDRIANASOLO Hanitra Sergine, année 2014, Rapport de stage, Exploration de la Société MTH Les Roches Rouges.
- RAZAFINDRASATA Alain, Année 2015, Marketing du tourisme et Stratégie de Directions des entreprises touristique
- Code du Tourisme, Loi n°95-017

WEBOGRAPHIE

- 1- Avantages et inconvénients d'une création d'entreprise [en ligne]
Disponible sur : <http://www.studyrama.com/pro/creation-d-entreprise/creation-entreprise-avantages-et-inconvenients>, consulté le 12 mars 2015
- 2- Missions du Ministère du Tourisme [en ligne]
Disponible sur: www.tourisme.gov.mg consulté le 10 août 2015
- 3- La stratégie marketing des entreprises [en ligne]
Disponible sur: <http://www.pointexpertises.befilestourisme>, consulté le 23 février 2015
- 4- Les atouts touristiques de Madagascar [en ligne]
Disponible sur : <https://go2mada.com/description-generale-de-madagascar/les-atouts-touristiques-de-madagascar/> consulté le 23 Février 2015
- 5- Le tourisme à Madagascar [en ligne]
Disponible sur : <https://fr.wikipedia.org/wiki/TourismeMadagascar>, consulté le 23 Février 2015
- 6- Stratégie de création d'une entreprise [en ligne]
Disponible sur : <http://nicolaspene.fr/strategie-entrepreneur/>, consulté le 12 mars 2015

TABLE DES MATIERES

RESUME	IV
SOMMAIRE.....	V
GLOSSAIRE.....	VI
LISTE DES ABREVIATIONS.....	VII
LISTE DES TABLEAUX, DES FIGURES, DES PHOTOS.....	VIII
INTRODUCTION.....	1
PARTIE I : PRESENTATION GENERALE DE L'INSTITUTION	
I. Ministère du Tourisme, des Transports et de la Météorologie	2
I.1. Les missions du Ministère du Tourisme, des Transports et de la Météorologie.....	2
I.2. Le plan d'action du Ministère.....	3
I.3. Organigramme du Ministère.....	3
II. La Direction Régionale du Tourisme Boeny.....	5
II.1. La situation géographique.....	5
II.2. Historique de la Direction Régionale du Tourisme Boeny.....	5
II.3. La vie interne de la Direction.....	6
II.3.1. Organigramme de la Direction.....	6
II.3.2. Le Personnel.....	6
II.3.3. Les dispositions législatives, réglementaires et administratives.....	8
II.4. Les attributions de la Direction Régionale du Tourisme Boeny.....	8
PARTIE II : DONNEES D'EXPERIENCES, PRATIQUE METHODOLOGIQUE ET APPLICATION	
III. Compte rendu du stage.....	9
III.1. Déroulement du stage.....	9
III.2. Les apports du stage.....	9
III.2.1. Acquis techniques.....	10
III.2.2. Acquis humains.....	10
IV. Le Tourisme à Madagascar.....	11
IV.1. Les différents types de tourisme	11

IV.1.1. Tourisme à intérêt spécial.....	11
IV.1.2. Tourisme soleil et plage.....	12
IV.1.3. Tourisme d'affaires.....	12
IV.2. Les différents types d'entreprise touristique	13
IV.2.1. Les établissements d'hébergement et de la restauration.....	13
IV.2.1.1. Les établissements d'hébergement.....	13
IV.2.1.2. Les établissements de restauration.....	15
IV.2.2. Les entreprises de voyage et de prestations touristiques.....	17
IV.2.2.1. Les voyagistes ou Tour Operator	17
IV.2.2.2. Les réceptifs.....	18
IV.2.2.3. Les Agences de Voyage.....	18
IV.2.2.4. Les entreprises de prestations touristiques.....	19
IV.2.2.5. Les entreprises de location.....	19
V. Stratégie de création d'entreprises touristiques.....	20
V.1. Etudes de marché.....	20
V.1.1. Recherche du marché.....	20
V.1.2. Etude d'impact environnemental.....	21
V.1.3. Définir les cibles.....	21
V.1.4. Etudier la concurrence.....	21
V.3. Politique et stratégies de marketing envisagé.....	21
V.3.1. Stratégies de marketing.....	21
V.3.2. Politique générale de tarification.....	22
V.4. Distribution d'un produit.....	22
V.4.1. Types de stratégie de distribution.....	22
V.4.2. Outils de communication.....	23
V.4.2.1. Le site Web.....	23
V.4.2.2. La brochure.....	23
V.4.2.3. Les foires et les salons de tourisme.....	23
VI. Application.....	25
VI.1. Présentation de l'hôtel.....	25
VI.1.1. Description.....	25
VI.1.2. Organigramme.....	26
VI.1.3. Historique.....	28
VI.2. Stratégie de création de l'hôtel Les Roches Rouges.....	28
VI.2.1. Etude de marché.....	28
VI.2.2. Politique et stratégies de marketing envisagé.....	29

VI.2.3. Outils de communication.....	30
--------------------------------------	----

PARTIE III : RECOMMANDATIONS ET SOLUTIONS

VII. DISCUSSIONS.....	31
VII.1. Avantages de la création d'entreprises touristiques.....	31
VII.2. Difficultés rencontrées à la création d'entreprises.....	31
VII.3. Analyse de la situation actuelle.....	33
VIII. RECOMMANDATIONS.....	35
CONCLUSION.....	37
BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE	
ANNEXES	
TABLE DES MATIERES	

SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 : Dispositions communes à tous les établissements d'hébergement faisant l'objet de classement.....	i
Annexe 2 : Dispositions communes aux restaurants.....	ii
Annexe 3 : Demande d'Avis préalable.....	iii
Annexe 4 : Demande d'Autorisation d'ouverture et de classement.....	iv

ANNEXE I : Dispositions communes à tous les établissements
d'hébergement faisant l'objet de classement

Les établissements d'hébergement faisant l'objet de classement doivent respecter les réglementations définies par :

- la loi n°90-033 du 21 décembre 1990 portant Charte de l'Environnement Malagasy ;
- l'ordonnance n°60-167 du 03 octobre 1960 relative à l'Urbanisme ;
- l'ordonnance n°62-072 du 29 septembre 1962 portant Codification des Textes Législatifs concernant la Santé Publique ;
- le décret n°89-017 du 18 janvier 1989 instaurant les travaux de l'eau et de l'assainissement ;
- le décret n°99-954 du 15 décembre 1999 relatif à la mise en compatibilité des investissements avec l'environnement ;
- la circulaire interministérielle n°98/001 MINATV/HBD/MI du 12 juin 1998 relative à la gestion de l'espace urbain.

Ces établissements doivent :

- être réalisés selon des normes de sécurité assurant une protection adéquate de la clientèle;
- être conçus selon les spécificités de chaque région;
- être organisés selon un plan de circulation intérieure permettant, en cas de besoin, une évacuation aisée des personnes hébergées ;
- être conçus et organisés de manière à garantir la salubrité, et notamment être raccordés à un système collectif d'évacuation des eaux usées, eaux-vannes et pluviales ou disposer d'un équipement propre assurant la même fonction, et être desservis par un système collectif d'évacuation des ordures et déchets solides ou disposer d'un équipement spécifique, salubre et éloigné de l'établissement, assurant cette fonction.

ANNEXE II : Dispositions communes aux restaurants

Les restaurants doivent :

- être réalisés selon des normes de sécurité assurant une protection adéquate de la clientèle;
- être conçus selon les spécificités de chaque région;
- être organisés selon un plan de circulation intérieure permettant, en cas de besoin, une évacuation aisée des personnes hébergées ;
- être conçus et organisés de manière à garantir la salubrité, et notamment être raccordés à un système collectif d'évacuation des eaux usées, eaux-vannes et pluviales ou disposer d'un équipement propre assurant la même fonction, et être desservi par un système collectif d'évacuation des ordures et déchets solides ou disposer d'un équipement spécifique, salubre et éloigné de l'établissement, assurant cette fonction.
- être équipés et organisés de manière à assurer la qualité hygiénique des aliments servis, notamment :
 - disposer d'un entrepôt de produits alimentaires, séparé de la cuisine, assurant de bonnes conservation;
 - disposer de cuisine dont le plan, l'aménagement et l'équipement sont conformes aux règles de l'hygiène ;
 - mettre en œuvre, lors de la préparation des plats, un cheminement des produits évitant les risques de contamination.
- être conçus, pour les restaurants des catégories 4 et 5 étoiles de manière à ce que les personnes physiquement handicapées puissent accéder à la salle de restauration et à tous les équipements collectifs implantés au même niveau .Cette prescription est souhaitée pour les autres catégories.
- disposer d'une protection efficace contre les insectes et les parasites.

La sécurité de l'établissement doit être assurée en permanence :

- **des équipements contre l'incendie sont obligatoires. Ils doivent être maintenus dans d'excellentes conditions de fonctionnement à tout moment (lance d'incendie ou extincteur ou bacs à sable...).**
- des sorties et/ou des escaliers de secours doivent être prévus et leurs emplacements doivent être bien Indiqués.
- l'exploitant doit tenir à jour un registre des clients.
- une boîte à pharmacie pourvue de médicaments de première nécessité, d'instruments d'urgence et d'objets de pansement nécessaires à assurer les services de premier secours doit être disponible

ANNEXE III : Demande d'Avis préalable

Composition de dossier

Le dossier est composé de:

- 1- Une lettre de demande;
- 2- Une fiche de renseignements sur l'identité du demandeur, sur la description sommaire de l'établissement ou du terrain de camping. Pour les étrangers, cette fiche doit être accompagnée d'une copie certifiée conforme de l'original du visa de long séjour en cours de validité ;
- 3- Une description sommaire de l'environnement : informations sur les sites touristiques, culturels, naturels situés à moins de 500 m de l'établissement;
- 4- Un plan de masse;
- 5- Un plan esquisse côté du projet;
- 6- Un plan d'assainissement des eaux usées, eaux-vannes, eaux de pluie;
- 7- Un plan d'immatriculation ou plan cadastral du terrain;
- 8- Un certificat de situation juridique du terrain;
- 9- Un bail dûment enregistré auprès du Service de l'enregistrement dont relève le lieu d'implantation de l'immeuble (cas de location) ;
- 10- Un programme d'engagement environnemental (PREE) pour tout aménagement hôtelier d'une capacité d'hébergement comprise entre cinquante (50) et cent vingt (120) chambres ou pour tout restaurant d'une capacité comprise entre soixante (60) et deux cent cinquante (250) couverts ou tout aménagement récréotouristique d'une surface comprise entre deux (02) et vingt (20) hectares ;
- 11- Un permis environnemental délivré par le Ministre chargé de l'Environnement pour les projets nécessitant une étude d'impact environnemental (EIE). Il s'agit de tout aménagement hôtelier d'une capacité d'hébergement supérieure à cent vingt (120) chambres ou pour tout restaurant d'une capacité de plus de deux cent cinquante (250) couverts ou tout aménagement récréotouristique d'une surface combinée de plus de vingt (20) hectares ;
- 12- Un permis environnemental délivré par le Ministre chargé de l'Environnement pour toutes implantations ou modifications d'aménagements situés dans les zones sensibles ; ces projets nécessitent une étude d'impact environnemental (EIE).

ANNEXE IV : Demande d'Autorisation d'ouverture et de classement

Composition de dossier de demande d'autorisation d'ouverture et de classement d'un établissement d'hébergement et/ou de restauration :

Le dossier est composé de :

- Une lettre de demande d'autorisation d'ouverture et de classement;
- Une copie de l'avis préalable;
- Une fiche de renseignements sur l'identité du demandeur, sur les installations, les équipements, les matériels d'exploitation de l'établissement et sur le personnel;
- Une copie certifiée conforme à l'original du permis de construire et du certificat de conformité;
- Un casier judiciaire bulletin n° 3 de moins de 3 mois;
- Une copie certifiée conforme à l'original du visa de long séjour en cours de validité pour les étrangers;
- Un état 211 bis de la personne physique ou morale;
- Une attestation de souscription à une assurance responsabilité civile professionnelle;
- Une copie certifiée conforme à l'original du (des) diplôme(s) ou du (des) certificat(s) attestant les aptitudes professionnelles du personnel cadre;
- Une copie certifiée conforme à l'original des statuts enregistrés de la société;
- Une copie certifiée conforme à l'original de la carte d'identité nationale ou du passeport.

Composition de dossier de demande d'autorisation d'ouverture et de classement des terrains de camping :

Le dossier est composé de :

- Une lettre de demande d'autorisation d'ouverture et de classement ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du visa de long séjour en cours de validité pour les étrangers ;
- Un casier judiciaire bulletin N° 3 de moins de 3 mois ;
- Un état 211 bis de la personne physique ou morale ;
- Une attestation de souscription à une assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Une fiche de renseignements sur l'identité du demandeur, sur les installations et équipements du terrain de camping ;
- Une copie certifiée conforme à l'original de la carte d'identité nationale ou du passeport.

Coordonnées de l'Auteur

Nom : RASOARIMANANA

Prénom : Sarobidy Christina

Adresse: Logement des Travaux Publics La corniche, Mahajanga I

Contact téléphonique : 033 85 591 22/034 21 843 19

Adresse e-mail : christinahsarobidy_R93@yahoo.fr